FNEC FP

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Communiqué du 21/06/2012

STAGIAIRES 2012 :

des mesures de rentrée qui ne font pas le compte.

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 20 juin 2012, la FNEC FP FO s'est adressée au ministre : « L'attribution de 3 heures de décharge horaire pour les stagiaires du second degré est un pas dans le bon sens, mais un petit pas limité et insuffisant. »

Les mesures annoncées :

Pour le second degré, le ministère, au prétexte de ne pas vouloir « détricoter » le mouvement n'accordera qu'un allègement de service de 3 heures. La formation se fera sur une journée banalisée sur 36 semaines dans les universités.

Pour le premier degré, les stagiaires seront formés jusqu' aux vacances de la Toussaint puis « envoyés » devant les élèves.

Pour tous, le CLES et le C2i2e seront exigibles à la titularisation (septembre 2013). La formation sera payée par le rectorat s'il l'inscrit dans son plan de formation. Le ministère s'est engagé à communiquer auprès des recteurs en ce sens car il reconnaît que 20 à 30% des lauréats n'ont pas cette certification.

La situation réelle :

Les stagiaires « ont donc désormais une charge horaire supérieure d'un tiers par rapport au temps de travail d'un professeur titulaire » précise la Cour des Comptes début 2012.

Le ministère reconnaît que pour restituer aux stagiaires des conditions de stage antérieures à la masterisation, il faudrait de 1000 à 1500 postes en plus dans le second degré.

Les annonces du 26 juin 2012 de réouverture des listes complémentaires pour 60 professeurs d'EPS, et 75 CPE, le recours aux admissibles à l'agrégation pour 70 postes en anglais, 60 en lettres modernes, 90 en mathématiques ne suffiront pas. Ce serait omettre que 33 000 postes ont été supprimés dans le second degré en 5 ans, que 978 postes aux concours 2011, 900 pour 2012 n'ont pas été pourvus.

Certes le ministre restitue 1000 postes de professeurs des écoles, mais chacun est confronté dans son futur stage aux 13 000 suppressions de postes de la rentrée 2012 (6550 dans le second degré et 5700 dans le premier degré) qui ne permettront pas des conditions de travail et de formation normales. En l'absence de créations de postes, ce sont pour le ministère les titulaires remplaçants qui devront assurer le service dégagé par les allègements de service !

Pour les stagiaires, il s'agit d'une urgence. Si les mesures annoncées accordant 3 heures et une formation en début d'année pour les PE sont confirmées dans un certain nombre de rectorats, on ne les retrouve pas dans la lettre du ministre aux personnels publiée dans le BO n°26 du 26 juin 2012 !

FO s'est adressée au ministre pour que de réelles mesures soient prises afin que les lauréats de concours ne soient pas encore les victimes de la mastérisation.

FO demande aussi que face à la multiplication des procédures de licenciement de stagiaires 2011, le ministère les annule et que tous les stagiaires aient le droit au redoublement.

Montreuil, le 27 juin 2012